

Les personnels des services de l'enregistrement de Bayonne et Pau interrogent leurs représentants et élus car ils ne disposent toujours d'aucune information sur leur avenir professionnel, alors que, si des demandes de mutations pour le 1er/09/2017 doivent être déposées, il faut que cela soit effectué en janvier prochain, période somme toute assez proche, nous en convenons tous aisément.

Leurs interrogations ne se limitent pas à l'installation "physique", immobilière des services adossés : les missions qu'ils auront à y accomplir doivent être clairement définies; la gestion des personnels membres de la partie enregistrement, à fortiori celle des agents C n'ayant pas le même régime indemnitaire ni les mêmes primes que leurs homologues de la partie SPF, devra également être précisée. Aussi, avant que les légitimes interrogations de nos collègues ne se muent en inquiétudes, et même si nous admettons que les chefs des services concernés soient préalablement informés, nous vous demandons d'associer les personnels et leurs représentants aux phases de réflexion et concertation qui doivent désormais avoir lieu rapidement, en mettant en place les groupes de travail prévus depuis des mois.

[la suite sur le site de la section CGT du 64](#)

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Enregistrement](#)

[Patrimoine - SPF](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)